

# Réforme des retraites

## Le décryptage



**Communiqué de la CGT**



Face à la propagande du gouvernement et des médias, il est essentiel de connaître et de faire connaître ce que veut mettre en place le gouvernement Macron. C'est un moyen de convaincre le plus grand nombre qu'il va être essentiel de se mobiliser massivement pour stopper ce projet catastrophique.

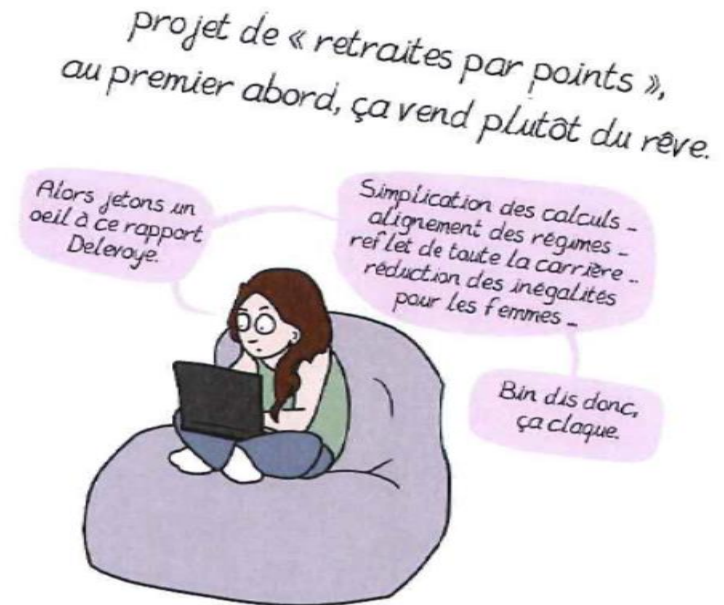
Notre plus grand défi sera autant de faire une démonstration de force sans précédent que de convaincre l'opinion publique que personne ou presque ne sera épargné.

# Le Rapport Delevoye, les conséquences et l'analyse de la CGT,

**L**e gouvernement a annoncé vouloir réformer toutes les retraites. Son projet a été publié dans le « rapport Delevoye », un document intitulé « Vers un système universel de retraites, plus simple, plus juste pour tous ». Derrière ce beau titre se cache un projet qui induit des changements considérables par rapport au système actuel des retraites.

Il y a dans ce rapport ce qui est écrit mais aussi ce que le gouvernement ne dit pas et ce que nous avons analysé et que nous partagerons avec vous, ce qui permettra le débat.

**Faire connaître au plus grand nombre de personnes ce que Macron veut faire pour détruire notre système de retraite est un enjeu essentiel pour préparer les mobilisations que nous devons mener pour nous opposer à ce projet.**



# Le cœur de cette réforme

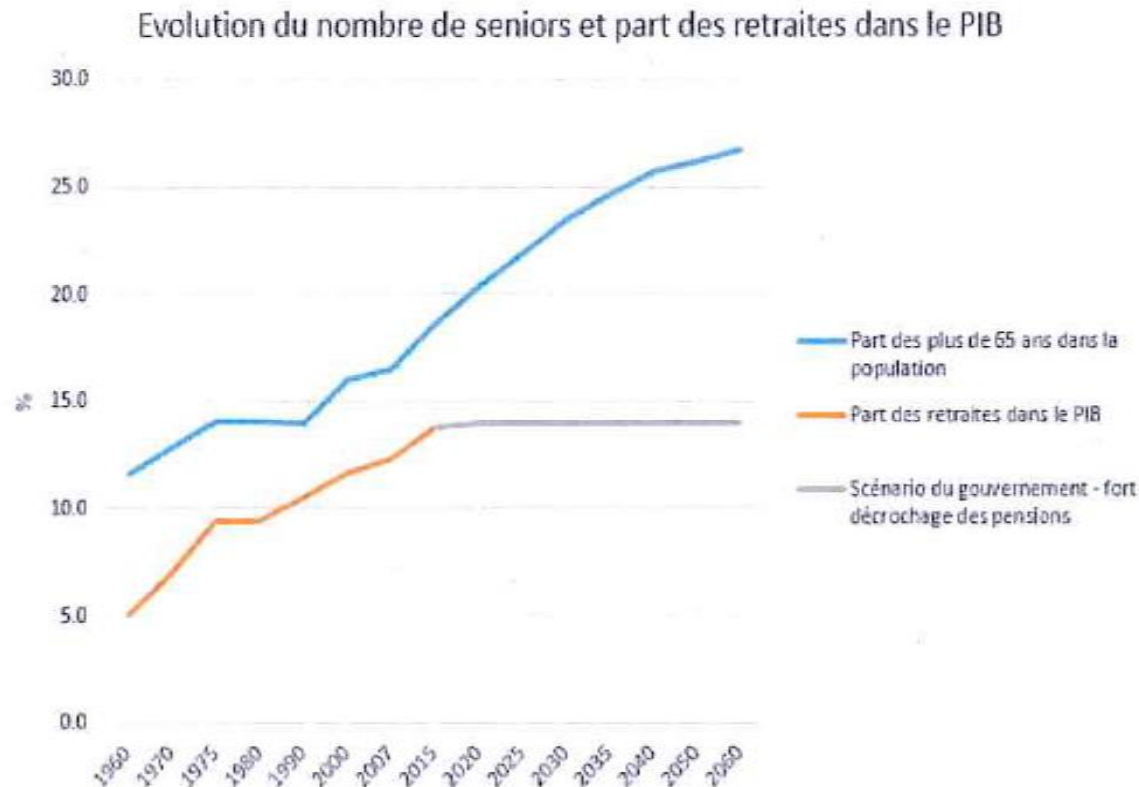
## Un blocage des ressources pour les retraites

- Historiquement et en dépit des freins introduits par toutes les réformes depuis 1993, les ressources affectées au financement des retraites ont toujours progressé sans que cela ne soulève de protestations. Il y a toujours eut un consensus historique sur une augmentation des cotisations nécessaire pour améliorer les droits. Entre 1960 et 2015 la part des **plus de 65 ans** dans la population est passée **de 11,6% à 18,6%**. Dans le même temps la part du **PIB consacrée au pensions** est passée **de 5 à 13,8 %**.

**Rapport Delevoye :** Dans son projet de réforme des retraites, le gouvernement a acté que les dépenses de retraites ne devraient pas dépasser 14% du Produit Intérieur Brut. Il fera de ce blocage une « règle d'or » pilotant l'ensemble des dépenses des retraites avec ce plafond absolu.

**Commentaire CGT :** *C'est une véritable rupture avec le passé que de bloquer le PIB sachant que déjà, avec une augmentation de celui-ci, de nombreuses mesures pour retarder l'âge de départ ont déjà été mises en place. En une trentaine d'année, on est passé des 37,5 ans de cotisation à 43 ans !*

Aujourd'hui les retraites actuelles représentent 13,8 % du PIB, or selon les scénarios du gouvernement, d'ici 2050, la part des plus de 65 ans devrait augmenter d'environ 35 %

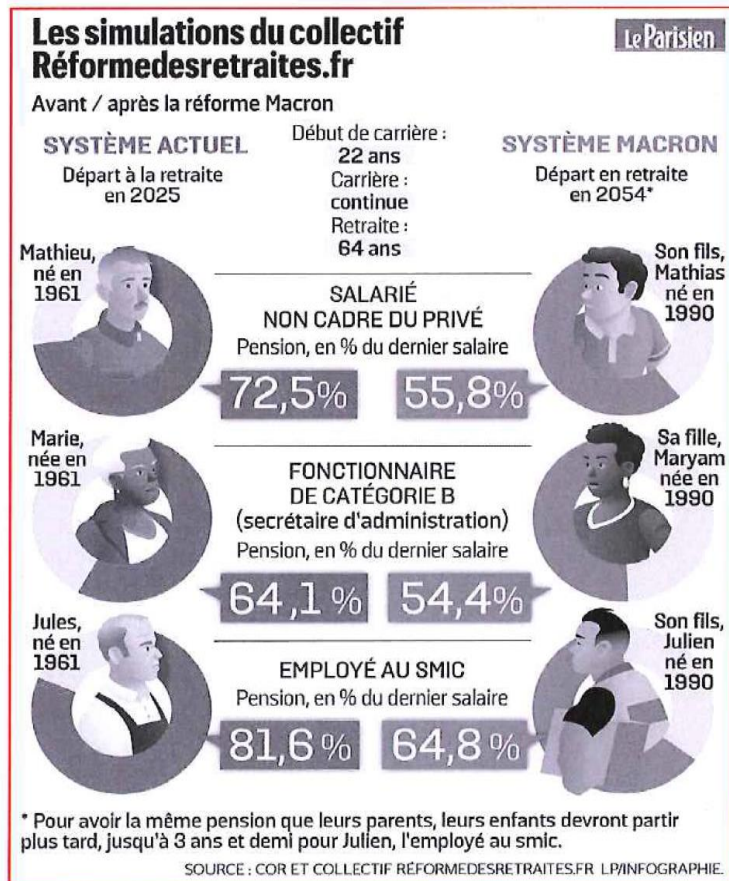


**Le résultat est clairement annoncé et confirmé par le conseil d'orientation des retraites: « Un plus grand nombre de retraités avec une part du PIB consacrée aux pension qui ne bouge pas, c'est la certitude que l'on travaillera plus longtemps et / ou que nos pensions retraites vont baisser. »**



# Analyse d'un collectif « Réforme des retraites »

Le Parisien a publié le travail d'un collectif d'experts « Réforme des retraites.fr » composé d'économistes, d'experts et de fonctionnaires qui a décortiqué les 4 cas types du rapport Delevoye. **Ce collectif indique que le nouveau système de retraite issu du projet du gouvernement conduirait à une baisse entre 15% et 23 % du montant des retraites.**



# Comment connaître le montant de ma pension de retraite ?

**Aujourd'hui** : prestations définies

Le futur retraité sait à quelle pension il aura droit

**Rapport Delevoye** : cotisations définies

Points cumulés x valeur du point = pension de retraite

La valeur du point peut changer chaque année

## Commentaire CGT

- La valeur du point peut baisser si année de récession économique
- Impossible d'anticiper le montant de la retraite
- Valeur du point pas la même pour tous et toutes, dépendra du moment du départ à la retraite : vous avez dit équité ?

# Ma pension de retraite pourra-t-elle baisser?

**Rapport Delevoye**: Il est indiqué qu'au moment du départ à la retraite, une fois la pension déterminée, l'indexation des retraites versées mensuellement suivra une règle de revalorisation distincte de celle prévue pour la valeur du point.

**Commentaire CGT**: *le gouvernement se garde bien aujourd'hui de dire qu'il pourrait être amené à baisser les pensions de retraites. Son projet va être difficile à faire passer alors il ne va pas se mettre actifs et retraités à dos en même temps ! Donc pour le moment, il rassure les retraités ou les proches retraités en indiquant ne pas toucher à leurs pensions !*

*Sauf que la baisse des pensions en fonction de la valeur du point, ce sera probablement la prochaine étape. Il y a déjà les retraites complémentaires qui fonctionnent avec un système à points (AGIRC/ARCO, IRCANTEC...). Dans ces systèmes, le niveau du point s'applique aussi bien au moment où l'on passe à la retraite que pour le calcul des pensions de retraites versées.*



*Aucun dispositif n'empêche de diminuer le montant des pensions, même si jusqu'à présent cela n'a jamais été fait. Avec un système par point il suffit de baisser la valeur du point.*



# L'exemple des autres pays: Une baisse réelle des pensions de retraite.

Le projet de réforme du gouvernement est, dans son principe, un copier-coller du système suédois. Dans ce pays on a pu assister à une baisse conséquente des pensions de retraite.

Dès 2010, suite à la crise économique consécutive à la crise des subprimes de 2008, toutes les pensions de retraite ont subi un abattement de 4,5 % ramené à 3 % grâce à des allègements fiscaux. Elles ont été à nouveau amputées de 7 % en 2011 puis de 2,7 % en 2014, soit au total et en cumul de plus de 12 % en 4 années ! En février 2012, Fredrik Reinfeldt, Premier Ministre suédois, déclarait que les actifs devraient travailler jusqu'à 75 ans pour pouvoir bénéficier du même niveau de retraite qu'en 2011.

Tous les pays qui ont adopté un système par points (Allemagne, Suède, Italie...) ont vu le montant des retraites baisser de façon drastique en peu de temps. C'est ce qui nous attendrait aussi en France si le projet de Macron est mis en place.





# Calcul de notre pension sur toute la carrière plutôt que sur les meilleurs salaires.

**Aujourd'hui:** Pour le calcul des pensions, les 25 meilleures années de carrière sont prises en compte dans le privé et les 6 derniers mois hors primes dans le public. Les calculs sont différents, pour autant, les taux de remplacement pour une carrière complète sont environ de 70 à 75 % que l'on soit du public ou du privé.

**Rapport Delevoye:** comme les points sont fonction du salaire cotisé, le système à points prendrait en compte toute la durée de notre carrière. Soit 43 voire plus années de carrière pour le calcul des pensions.

**Conséquences:** ce nouveau calcul va baisser toutes les pensions de retraite. En effet, on peut espérer que durant une carrière un salarié a bénéficié d'une évolution.

Ainsi, ce nouveau calcul sur une période plus longue fera mathématiquement chuter le montant des pensions de retraite.

Les personnes qui ont eu des carrières « accidentées » seront encore plus touchées par cette baisse de pension.

Pour les fonctionnaires, le rapport Delevoye annonce qu'en « contrepartie » de ce passage des 6 derniers mois à 43 années, les primes seront intégrées à ce calcul. Sauf que leur distribution est très inégalitaire entre les fonctionnaires. Les enseignants par exemple n'ont quasiment pas de prime. La réforme leur sera donc particulièrement défavorable. Un système « plus juste » ?

**La prise en compte de toute notre carrière va faire baisser « mécaniquement » le niveau de nos pensions pour quasiment tout le monde.**

# Un recul de l'âge réel de départ ou des pensions amputées.

- **Aujourd'hui** : L'âge pour partir à la retraite à taux plein il faut un mix de conditions entre « Âge minimum » et durée de cotisation (nombre de trimestre cotisés).
- **Depuis 2010 l'âge minimum légal de départ est fixé:**
  - Dans le privé à 62 ans
  - Dans le public à 62 ans pour les sédentaires, 57 ans et 52 ans pour les agents classés en service actif (métiers de terrain pénibles ou dangereux).
- **La Durée de cotisation** : La loi définit pour chaque génération (année de naissance) le nombre d'annuités (donc le nombre de trimestre) pour bénéficier d'une retraite à taux plein.



nés en	Nbre de Trimestres	annuités
1955,56 et 57	166	41,5
1958,59 et 60	167	41,75
1961,62 et 63	168	42
1964,65 et 66	169	42,25
1967,68 et 69	170	42,5
1970,71 et 72	171	42,75
Nés après 1 <sup>er</sup> janvier 1973	172	43

# Le nouveau système

## Rapport Delevoye

- Les années de cotisations iraient jusqu'à 43,5 pour la génération 1980, 44,25 pour la génération 1990
- Âge seul critère. Plus de notion de durée travaillée
- Âge minimum de départ maintenu à 62 ans
- Âge pivot de pension à taux plein 64 ans, décote et surcote de 5% par an

## Commentaire CGT

- Âge pivot : variable d'ajustement
- Projection du taux plein à 65,4 ans pour la génération 1980, 66,25 ans pour la génération 1990
- L'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans en moyenne
- Départ à la retraite : on veut en profiter !

# L'âge légal de départ n'est pas l'âge effectif du départ

*Et puis on nous fait croire qu'il faut travailler plus ... mais du travail, il n'y en a plus !*

*D'après l'INSEE, en 2018, seuls 52% des plus de 55 ans ont un emploi.*

*Et le taux de chômage, tous âges confondus, est de 9,1%.*



Aujourd'hui, l'âge moyen de départ au régime général, hors dispositifs de départs anticipés, atteint déjà près de 63,4 ans pour les assurés qui sont partis en retraite en 2018.

Dans certains secteurs, le report de l'âge légal de départ en retraite a contraint nombre de seniors à rester en poste, ce qui limite les possibilités de recrutement et augmente le chômage des jeunes. Dans d'autres secteurs, licenciements ou départs anticipés font que les seniors n'ont plus leur place.

**Ainsi seuls 44 % des seniors de plus de 60 ans sont en emploi.**

**La réforme des retraites de Macron ne ferait qu'amplifier tous ces phénomènes. Travailler plus longtemps pour une meilleure pension ce sera pour ce qui peuvent, pour les autres ce sera chômage, minima sociaux ou des pensions de misère.... La galère pour le plus grand nombre.**



# Pension de reversion: Un âge plus tardif pour en bénéficier.

**Aujourd'hui** : Les pensions de réversion ont pour but de maintenir, en cas de décès, le niveau de vie du conjoint survivant.

Ces Pensions sont issues de plusieurs caisses, elles sont soumises à des conditions de ressources.

**Commentaire CGT**: Le rapport propose en fait de changer les modes de calculs et d'attributions. Le droit à réversion ne pourra être demandé qu'à partir de 62 ans (possible beaucoup plus tôt aujourd'hui dans la plupart des régimes de retraite).

Toujours pas de prise en compte des nouveaux modes de vie commune (concubinage, pacs).

**Rapport Delevoye** : Il propose de garantir le niveau de vie du conjoint survivant avec une retraite qui ne serait pas inférieure à 70% du total des pensions que le couple aurait touché sans le décès.

# Maladie, chômage, Maternité sortis des droits à la retraite.

**Aujourd'hui** : Ces périodes indemnisées sont considérées comme cotisées. Elles valident des trimestres. Même les retraites complémentaires du privées attribuent des points, par solidarité.

*Les trimestres supplémentaires pour maternité vont disparaître.*

*Jusqu'ici, chaque enfant comptait pour 8 trimestres cotisés : 4 pour l'accouchement, et 4 (à attribuer à un parent au choix) pour l'éducation.*

*Tout ça, ça comptera pour du beurre ??*



**Rapport Delevoye** : Ces périodes n'étant pas considérées comme des salaires elles ne compteraient plus pour la retraite. Pour compenser, le rapport prévoit un ajout de points pour ces périodes financés par les recettes fiscales.

# Maladie, chômage, Maternité sortis des droits à la retraite.

## Commentaire CGT

Ce qui change c'est la nature de la prise en charge, de l'aide sociale. On passe d'un droit acquis, à des aides qui pourront être remis en cause à chaque exercice fiscal (être plafonnées, soumises à conditions, voire supprimées!). Surtout que l'on sait que Macron dénonce les aides sociales comme: «.. coutant un pognon de dingue.. ».

**Un Droit a déjà disparu:** Les majoration de durée d'Assurance pour enfants (MDA) qui permettaient aux femmes de gagner des mois de cotisations par enfant. C'était pourtant un dispositif déterminant pour permettre aux femmes d'avoir une carrière un peu plus complète.

# La fin des régimes spéciaux et des départs anticipés

- **Aujourd'hui:** Il y a 42 régimes de retraite. Ils ont été construits pour prendre en compte les spécificités des différentes professions et notamment la pénibilité de certains métiers particulièrement difficiles et pour lesquels on ne peut pas sérieusement envisager un travail après 60 ans, voire moins (infirmières, sages-femmes, enseignants, égoutiers, policiers, pompiers, marins, cheminots, militaires...).

**Rapport Delevoye :** le gouvernement prétend que le système actuel est « générateur d'injustices » sur l'âge de départ et voudrait faire partir tout le monde au même âge. Il propose, à la place des différents régimes spéciaux et départs anticipés, de mettre en place le compte de prévention de la pénibilité qui existe depuis 2015 dans le privé.

**Rapport Delevoye :** le rapport Delevoye insiste aussi sur la question du montant des pensions de retraites, en opposant les régimes du secteur privé à ceux de la Fonction Publique. Le rapport met en avant la suppression des régimes spéciaux pour proposer un régime unique qui serait « plus équitable ». Le système par point serait la solution pour que tous les salariés soient traités à la même enseigne et mettrait fin à « certains privilèges ».

**Commentaire CGT :** dans le rapport, ce serait au mieux un départ à partir à 60 ans alors qu'aujourd'hui, des départs sont possibles suivant les professions à partir de 52, 55, 57 ou 60 ans. Mais pour bénéficier de ces départs plus tôt, il faudrait avoir atteint des « expositions maximales ». En effet, seuls 6 critères seraient pris en compte : les activités exercées en milieu hyperbare, les températures extrêmes, le bruit, le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, le travail répétitif.

Tout cela, avec des seuils d'exposition pour valider des points qui seraient très élevés. Par exemple, pour valider les points liés au travail de nuit il faudra avoir travaillé 150 nuits par an !

On peut se demander dans quel état seront les salariés et s'il leur restera beaucoup de temps à vivre !

**Commentaire CGT :** dire que les différences entre régimes « génèrent des injustices » sur la question du montant des pensions de retraites, en opposant les régimes du secteur privé à ceux de la Fonction Publique, c'est faux ! Les calculs sont certes très différents, mais au final les taux de remplacement (montant de la pension de retraite par rapport au salaire pris en compte) sont comparables.

**Aujourd'hui, que l'on soit dans le privé ou le public, les taux de remplacement pour une carrière complète tournent tous autour de 70 à 75 %.**

Ce sont les travaux de la Direction de la Recherche des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES) qui le montrent.

**Beaucoup de ces régimes particuliers qui sont pointés du doigt par le gouvernement comme des régimes privilégiés ne sont pas déficitaires, bien au contraire. Ils participent ainsi à la solidarité entre régimes et leur suppression risque d'être un autre manque à gagner pour le régime général.**



# Il y a de l'argent pour maintenir et améliorer notre système de retraite par répartition

Selon le gouvernement, il ne faudrait pas donner plus d'argent pour les retraites. Or, de l'argent il y en a dans l'économie française.

Pour la CGT, la cotisation doit rester le fondement de notre système de retraite par répartition à la fois contributif et solidaire. Pour le financer il suffirait déjà de récupérer tous les avantages, exonérations et autres cadeaux fiscaux faits par le gouvernement aux grandes entreprises :

- **le CICE et le pacte de responsabilité : 35 milliards d'€ !**
- **les exonérations de cotisations sociales patronales : plus de 25 milliards d'€ !**
- **la lutte contre le travail dissimulé : 6 milliards d'€ !**
- **l'égalité salariale femmes/hommes : plus de 10 milliards d'€ pour la Sécurité Sociale en 2020 !**
- **la création d'un million d'emplois : 13 milliards d'€ !**

**Tous ces cadeaux au patronat qui n'ont pas créé d'emplois mais qui font qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2019, 57 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en France. Si la France est le pays le plus généreux en versement de dividendes, pas question pour le gouvernement d'être généreux pour nos retraites !**

Sans parler de la suppression de l'I.S.F. dont on ne voit aujourd'hui aucun « ruissèlement » dans la société ou encore les 80 à 100 milliards d'évasion et de fraudes fiscales pour lesquels le gouvernement n'agit pas. Le seul résultat mesurable : les plus riches sont encore plus riches !

**L'ensemble de ces sommes, c'est environ 200Mds d'€. A rapporter au budget global de 300Mds d'€ pour toutes les retraites, on voit clairement que de l'argent pour les financer il y en a.**

# Objectif de la réforme, être au service de la finance.

Les assureurs et les banquiers attendent de capter une partie de l'épargne des français par des fonds de pension à la française. Mais les français y sont hostiles. Macron réforme les retraites pour ne laisser qu'un système par répartition à minima.

Les gros « boursicoteurs » pourront ainsi transférer les risques de leurs placements aux salariés qui en ont les moyens, pour compléter leur pension insuffisantes, par de la capitalisation.

**Avec ce système de retraites par points, des gagnants il y en aura peut-être quelques-uns mais des perdants... ce sera la grande majorité d'entre nous!!!**

**Retraites par capitalisation : tous les risques pour les salariés**

Les krach, crise financière et éclatements des différentes bulles spéculatives sont là pour nous rappeler que l'on peut tout perdre dans la capitalisation de notre épargne. A l'inverse notre système par répartition garantit le versement des pensions.

# Les propositions de la CGT pour aller plus loin vers de nouveaux droits à la retraite pour tous.

- Un droit à la retraite, pour tous, à 60 ans, à taux plein, avec 37,5 années de cotisation.
- Assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète avec suppression de la décote.
- Elever le minimum de la pension nette au niveau du smic pour une carrière complète.
- Reconnaître la pénibilité par une politique de prévention et de réparation (avec bonification des fins de carrières et des départs anticipés).
- Améliorer la reconnaissance et la prise en compte du handicap pour les droits à la retraite.
- Prise en compte des années d'études et d'absence d'activité travaillée (maternité, chômage, maladie, etc..).



**Manifestation à  
Montpellier  
Départ à 10h30 du  
Peyrou**

